

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13mars 2025

DELIBERATION 06 ONF – Forêt indivise MONTAUT - SAINT-PE DE BIGORRE – Entretien plantation P17

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **3 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

Absents : M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme CAZENAVE donne procuration à M. FRANCIN
M. LORIOT DE ROUVRAY donne procuration à M. DEMASLES
M. SIRE donne procuration à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme ESTRADE

DELIBERATION 06 ONF – Forêt indivise MONTAUT - SAINT-PE DE BIGORRE – Entretien plantation P17

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'Office National des Forêts des Pyrénées Atlantiques pour les travaux d'entretien de la plantation P17 de la forêt indivise de Montaut – Saint-Pé-de-Bigorre.

| Descriptif des travaux & localisation | Quantité | Unité | Montant en € (HT) |
|---|----------|-------|-------------------|
| Dégagement mécanique en plein de plantation par broyage de tous les interlignes. 17.1 | 1.5 | Ha | 1 200 € |

Soit un total TTC de 1 320 € payable pour la commune à hauteur de 50 % soit 660 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis et inscrits les crédits au prochain budget primitif.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

C. ESTRADE



Le 14 mars 2025

Le Maire,

JC. BEAUCOUESTE

